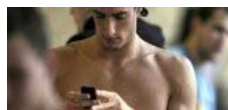


[Aller au menu](#) [Aller au contenu](#) [Aller à la recherche](#)

J'aime 65 k Suivre



SPORT

"Twitter interdit aux JO de Londres : pourquoi c'est absurde"

ACTUALITE HIGH TECH PRÉSIDENTIELLE BIBLIOS VOYAGE IMMO TELE OBS CINE AUTO EMPLOI

MONDE PRÉSIDENTIELLE US VU SUR LE WEB SOCIÉTÉ ENQUÊTES SPORT PLANÈTE ECONOMIE CULTURE DOSSIERS PEOPLE PHOTO VIDÉO BLOGS QUIZ

ACCUEIL > SOCIÉTÉ > ADLÈNE HICHEUR CONDAMNÉ À CINQ ANS DE PRISON, DONT UN AVEC SURSIS

Adlène Hicheur condamné à cinq ans de prison, dont un avec sursis

Créé le 04-05-2012 à 16h01 - Mis à jour à 17h01 Réagir

Recommander 3 Twitter 1 0 Share 0 Envoyer RÉAGIR

Mots-clés : JUSTICE, TERRORISME, INGENIEUR, SYNTHÈSE, Société

PARIS (AP) — L'ancien ingénieur du CERN Adlène Hicheur, jugé pour avoir évoqué des projets d'attentats par mail avec un membre supposé d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) courant 2009, a été condamné vendredi à cinq ans d'emprisonnement, dont un avec sursis. Son avocat a dénoncé une "peine scandaleuse" qui condamne son client pour de "simples mots".

Son maintien en détention a été ordonné, mais il devrait être remis en liberté "assez prochainement", selon Me Patrick Baudouin, en comptant d'éventuelles remises de peine et les deux ans et demi qu'il a déjà passés en détention provisoire.

Lors de son procès les 29 et 30 mars devant le tribunal correctionnel de Paris, six ans de prison avaient été requis à l'encontre du physicien. Il est reproché à Adlène Hicheur, 35 ans, d'avoir échangé plus d'une trentaine de mails au premier semestre 2009 avec un membre supposé d'AQMI, Mustapha Debchi. Adlène Hicheur avait ainsi cité, dans un message, le 27e bataillon de chasseurs alpins d'Annecy, à Cran-Gevrier, comme cible possible.

Le prévenu, docteur en physique des particules détaché auprès du Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN), était immobilisé chez lui à cause d'une hernie discale au moment des faits. Pendant le procès, il a expliqué qu'il était sous morphine et traversait "une zone de turbulences". "Je comprends que certains des passages aient pu inquiéter" et "dans une période normale, je ne pense pas que j'aurais donné suite", avait-il expliqué.

Dans son jugement, le tribunal estime que le prévenu, "en servant de relais et de soutien logistiques et médiatiques à diverses structures terroristes de la nébuleuse islamiste radicale, en participant à des discussions via des flux internet avec un membre d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (...), en lui donnant son accord quant à la création d'une cellule opérationnelle en Europe et enfin, en mettant en oeuvre des projets pour soutenir financièrement AQMI, a commis" courant 2008 et 2009 "le délit de participation à une association de malfaiteurs ayant pour but de préparer des actes de terrorisme".

"C'est au vu de simples mots échangés qu'Adlène Hicheur se trouve condamné à cette peine scandaleuse de quatre années d'emprisonnement" ferme, a souligné Me Baudouin, dénonçant un procès "joué d'avance". Ce jugement "traduit un certain malaise de la part du tribunal puisque le procureur avait requis six ans d'emprisonnement ferme et que le tribunal a en quelque sorte un peu allégé la demande", a souligné l'avocat.

Son conseil ne savait pas encore si le Franco-Algérien allait faire appel de cette décision. "Mon client sera certainement partagé entre la volonté d'obtenir justice, et puis aussi le manque d'illusion qu'il peut désormais avoir sur cette justice".

Son frère, Halim Hicheur, a insisté sur le fait que le prévenu n'était "jamais allé dans des pays exotiques. Il n'a jamais cherché à se former, il n'a jamais cherché à acheter des armes. Il n'a aucun contact douteux. Il a tchatté sur Internet, et il est condamné aujourd'hui", a-t-il déclaré devant la presse.

"Comment est-ce que ça se fait que des personnes dangereuses, sous surveillance de la DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur, NDLR), n'aient pas été inquiétées, et qu'elles aient pu commettre des tueries, comme ce qui s'est passé à Toulouse?", a-t-il lancé en référence à l'affaire Mohamed Merah. "C'est un scandale, c'est un Guantanamo français."

Le tribunal correctionnel a toutefois pris en compte la personnalité du prévenu et l'absence d'antécédent judiciaire. "On sent, à travers les messages de cet homme intelligent et fier, la douleur d'appartenir à un

+ LUS + COMMENTÉS + PARTAGÉS

Hollande donné vainqueur dans 4 nouveaux sondages

SONDAGE. Plus que 4 points d'écart entre Hollande et Sarkozy

Le harcèlement sexuel rayé du Code pénal, réactions indignées

Sarkozy, Hollande : ce qu'on retiendra de leurs campagnes

INFOGRAPHIE. Le comparateur des sondages du second tour

LES DIAPOS LES PLUS VUS

Les images de l'entre-deux tours



24 heures en images

peuple qui a effectivement été colonisé pendant deux siècles par des représentants de son pays d'accueil et d'adoption, ainsi que la difficulté à surmonter cette antinomie."

Il ajoute qu'il ne peut "de même ignorer qu'Adlène Hicheur est né à Sétif, ville de triste mémoire, ce qui n'a pu que renforcer son sentiment d'injustice, d'humiliation devant le sort réservé à ses pères". AP
ir/nvm/pyr/ll

J'aime 3 Tweeter 1 0 Share 0 Envoyer Traduire RÉAGIR



0€ d'impôt pendant 15 ans
Ne payez plus d'impôt grâce à la Loi Scellier... ATTENTION dernière année pour en profiter !
» Cliquez ici



Immobilier : SCPI
Investissement : placez dans l'Immobilier d'entreprise grâce à l'assurance vie Generali Epargne
» Cliquez ici



Groupon
Offrez lui un moment de détente. -50% sur Groupon
» Cliquez ici



Marre des Frais Bancaires
Boursorama : Votre Carte Bancaire et Plus de 15 services Gratuits + 80€ offerts !
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

A NE PAS MANQUER

François Hollande : « Moi, président de la République... » *(Rue89)*

Roissy est-il vraiment le pire aéroport du monde? *(Challenges)*

Débat présidentiel : Sarkozy Pinocchio face à Hollande *(Nouvel Obs)*

Double meurtre à Madagascar : deux Français interpellés *(Nouvel Obs)*

EN DIRECT. Hollande : "Non, la France n'a pas peur" *(Nouvel Obs)*

VOTRE RÉACTION

pour réagir je me connecte avec :

SOCIÉTÉ

Harcèlement sexuel : Hollande et Sarkozy veulent une nouvelle loi

Baisse de 22% de la mortalité sur les routes en avril

Furiani, 20 ans après

La Cour de cassation annule la relaxe de Francis Szpiner



VU SUR FACEBOOK

Une nouvelle expérience de lecture sociale avec **Le Nouvel Obs**, connecté à Facebook.

Ajouter au journal



Karim Bania a partagé L'OTAN annonce la mort de quatre de ses soldats en Afghanistan · il y a environ une semaine



Amel Amolo a partagé Accident de Villiers-le-Be en 2007: un policier soupçonné de faux témoignage · il y a environ 2 semaines



Amel Amolo a partagé Islam : Guéant souhaite un congrès de l'UCOIF "dans le respect des lois" · il y a environ un mois

SONDAGE. Hollande et Sarkozy au coude à coude selon deux sondages

95 personnes recommandent ça.

NKM et l'embarrassant oncle d'Amérique

64 personnes recommandent ça.

Sarkozy vainqueur "les doigts dans le nez"

57 personnes recommandent ça.

Module social Facebook

La Redoute
La Redoute
29.99€

SIMEO
La maison de Valéri
74.99€ -25'

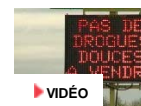
VIDÉOS SOCIÉTÉ



▶ VIDÉO

Le match Hollande-Sarkozy du 1er mai en moins de 3 minutes

LES AUTRES VIDÉOS



▶ VIDÉO



▶ VIDÉO

SOCIÉTÉ